



Agence canadienne
d'inspection des aliments

Canadian Food
Inspection Agency

Les aliments médicamenteux et le séquençement de production

Juin 2020



Les aliments médicamenteux et le séquençage de production

Cette page fait partie du répertoire des documents d'orientation (RDO).

But

Certaines installations de fabrication d'aliments pour animaux d'élevage ajoutent des médicaments aux aliments pour animaux qu'elles produisent. Le présent document décrit la politique que suivra l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) pour déterminer si ces installations ont élaboré et suivent les procédures et les contrôles nécessaires destinés à atténuer les risques liés à l'utilisation de médicaments dans leurs installations, tels que le transfert involontaire de médicaments entre lots d'aliments pour animaux.

Applicabilité et portée

Installations fabriquant ou manipulant des aliments du bétail et des substances médicamenteuses ou des aliments médicamenteux pour le bétail.

Exigences réglementaires

Au Canada, l'inclusion de médicaments dans les aliments du bétail est réglementée par deux groupes de lois et règlements : [Loi sur les aliments et drogues](#) et son [Règlement sur les aliments et drogues](#), qui sont administrés par la [Direction des médicaments vétérinaires de Santé Canada](#), la [Loi relative aux aliments du bétail](#) et son [Règlement d'application relative aux aliments du bétail](#), qui sont administrés par l'ACIA. Les animaux d'élevage sont définis comme étant les bovins, les moutons, les chevaux, les poulets, les dindes, des oies, les canards, les porcs, les lapins, les poissons, les visons et les renards.

Le [Recueil des notices sur les substances médicamenteuses](#) (RNSM) dresse la liste des prémélanges médicamenteux qui sont homologués et auxquels un Numéro d'identification du médicament (DIN) a été assigné par Santé Canada. Ces prémélanges peuvent être utilisés sans supervision vétérinaire dans les aliments pour animaux d'élevage, pourvu qu'ils soient utilisés conformément au RNSM (p. ex., homologué pour l'espèce visée, à la concentration approuvée).

Résultat visé

Le contrôle et la gestion des résidus de médicament dans les aliments pour animaux qui ne sont pas sensés en contenir contribuent à la salubrité des aliments pour animaux, à l'utilisation prudente des médicaments, ainsi qu'à la salubrité des aliments. Cela comprend des contrôles visant à assurer la dose appropriée des médicaments voulus dans les aliments médicamenteux pour animaux d'élevage et à contrôler la contamination croisée d'autres aliments du bétail par des aliments médicamenteux pour animaux d'élevage.

La contamination croisée d'aliments pour animaux d'élevage, dont la formulation ne comporte pas de médicament intentionnellement inclus, se produit lorsque des substances ont été entraînées suite à leur utilisation antérieure dans le même équipement. Il est possible de minimiser cette propagation en employant de l'équipement efficace et de bonnes pratiques de

fabrication, mais on ne peut pas l'éliminer complètement sans effectuer un nettoyage mécanique de l'équipement.

Si le transfert involontaire n'est pas correctement géré, la contamination croisée par des aliments médicamenteux pour animaux pourrait :

- nuire aux espèces qui sont sensibles aux résidus de médicament qu'elles consomment
- contribuer à la résistance aux antimicrobiens
- mener à la présence de résidus de médicament dans les produits alimentaires

L'ACIA reconnaît qu'il n'est pas toujours pratique de prévenir le mélange ou la contamination croisée des aliments pour animaux avec des médicaments lors de l'utilisation d'équipement réservé à une fin précise ou de son nettoyage. L'Agence tient également compte des risques liés aux résidus de médicament involontaires qui sont acceptables dans les cas où il n'y a aucune conséquence négative sur la santé animale ou humaine.

L'ACIA a élaboré des lignes directrices tenant compte de ces facteurs pour permettre la production d'aliments médicamenteux et non médicamenteux pour animaux d'élevage dans de l'équipement polyvalent dans lequel des aliments pour animaux contenant des médicaments ne sont suivis que par des aliments pour animaux destinés à renfermer ces mêmes médicaments, ou par des aliments pour animaux dont les concentrations résiduelles des médicaments entraînés présentent un risque de contamination acceptable. L'évaluation par l'ACIA de l'ordre de production acceptable comprenant des médicaments tient compte du fait que leur ou leurs résidus de médicaments conviennent à l'espèce et à la catégorie d'animaux touchés.

[Guide de séquençage pour la gestion du transfert involontaire de médicaments](#)

Les Lignes directrices sur le séquençage de production des aliments médicamenteux pour le transfert involontaire de résidus de médicaments sont utilisées par le personnel d'inspection de l'ACIA pour évaluer l'acceptabilité de l'ordre de production (séquençage de production) des aliments pour animaux faisant intervenir l'inclusion de médicaments. Les lignes directrices tiennent compte du fait que le ou les résidus de médicament conviennent ou non à l'espèce ou à la catégorie d'aliments pour animaux touchés. Elles dressent une liste de chaque médicament homologué et identifie les types d'aliments pour animaux (par espèce et par catégorie d'animaux) dans lesquels la présence de concentrations résiduelles dudit médicament est acceptable.

À quelques exceptions près, l'information contenue dans les lignes directrices reflète les utilisations prévues dans le RNSM. Le groupe d'exceptions le plus remarquable découle d'un projet conjoint mené par l'ACIA et Santé Canada, conçu pour quantifier les risques liés au transfert involontaire de résidus de médicament individuel et pour identifier les flexibilités ou les restrictions s'appliquant à la production séquentielle s'il y a lieu.

Dans les cas où le séquençage de production d'un aliment pour animaux dans de l'équipement commun est faite dans un ordre acceptable, il n'est pas nécessaire de faire un nettoyage spécifique de l'équipement. Dans les cas où l'aliment pour animaux ne peut pas être fabriqué dans un ordre de production acceptable, il faut nettoyer l'équipement en cause (en rinçant ou en effectuant un autre type de nettoyage mécanique) en suivant des procédures validées.

L'information portant sur les procédures acceptables de validation du nettoyage de l'équipement

se trouve dans les [Procédures relatives aux épreuves de validation acceptables des procédures de nettoyage d'équipement](#).

Documents connexes

Les documents suivants sont employés conjointement avec le **Guide de séquençement pour la gestion du transfert involontaire de médicaments** :

- [loi relative aux aliments du bétail](#) et à son [règlement d'application relative aux aliments du bétail](#)
- manuel des procédures du système de vérification de la conformité des aliments du bétail
- [recueil des notices sur les substances médicamenteuses](#)
- [liste de contrôle des prescriptions vétérinaires](#)
- [directives réglementaires](#)
- [études de validation des lignes directrices sur la modification du séquençement de production](#)
- [mesures du niveau de contamination par transfert involontaire dans les aliments pour animaux d'élevage](#)
- [procédures relatives aux épreuves de validation acceptables des procédures de nettoyage d'équipement](#)

Guide de séquençement pour la gestion du transfert des médicaments résiduels

Le présent guide s'adresse aux inspecteurs de l'ACIA responsables de l'évaluation des procédures écrites de nettoyage de l'équipement à utilisation mixte servant à fabriquer et à manutentionner des aliments médicamenteux du bétail contenant différents médicaments ou des aliments médicamenteux et non médicamenteux du bétail dans les installations de fabrication d'aliments du bétail commerciales ou à la ferme et dans les points de vente au détail d'aliments du bétail. Ce document est un outil de gestion des risques utilisé par le personnel d'inspection de l'ACIA pour vérifier la conformité aux exigences nationales en vertu de la Loi sur les aliments du bétail et des règlements associés à la gestion de la contamination croisée des résidus de médicaments (14 (b) 19 (1) (j)&(k)). Les exigences de séquençement liées à d'autres programmes tels que l'exportation (par exemple le Programme canadien de certification des porcs exempts de ractopamine) ou la certification privée ne sont pas incluses dans ce guide et peuvent être plus rigoureuses.

Il reflète en majeure partie les utilisations prévues dans le Recueil des notices sur les substances médicamenteuses (RNSM) qui sont basées sur les présentations de médicaments soumises par les fabricants de médicaments à Santé Canada aux fins d'homologation, sauf pour ce qui est des points décrits ci-après.

1. En ce qui concerne les résidus de sulfaméthazine dans les porcs à barbecue, le séquençement limité aux aliments début porc (porc < 20kg) étiquetés avec la mise en garde d'une période de retrait du médicament d'au moins 7 jours avant l'abattage devient une stratégie de gestion acceptable des médicaments dans les installations de fabrication d'aliments du bétail commerciales et les points de vente au détail d'aliments du bétail. Sur les fermes, une plus grande souplesse du séquençement s'applique puisque les producteurs de bétail ont accès aux renseignements sur les pratiques d'alimentation des animaux à la ferme et sont aptes à

déterminer la présence de résidus du médicament dans les animaux nourris avec un aliment du bétail contenant des teneurs résiduelles de sulfaméthazine.

2. Santé Canada et l'ACIA mènent conjointement le « Projet du risque de transfert des médicaments résiduels » pour évaluer les risques associés au transfert des médicaments résiduels afin d'obtenir des renseignements additionnels sur les stratégies de gestion à l'appui de l'élaboration de séquences de production qui assureront la fabrication d'aliments du bétail n'ayant aucun impact négatif sur la santé des animaux et des humains. La présente version du guide comprend les résultats des évaluations à ce jour, p. ex., lorsque cela est justifié scientifiquement, les résidus de transfert des médicaments tels que chlorhydrate de chlortétracycline, de lasalocide sodique, et de lincomycine sont maintenant considérés acceptables dans certaines espèces ou catégories de production d'animaux additionnelles pour lesquelles le médicament n'est pas approuvé dans le RNSM. Des mises à jour du présent guide seront effectuées au fur et à mesure de l'évaluation d'autres médicaments.
3. En l'absence d'un examen de la salubrité, un aliment fabriqué suivant l'ordonnance d'un vétérinaire contenant une drogue autorisée aux fins de la distribution de médicaments d'urgence (DMU), peut seulement être suivi par un aliment fabriqué suivant l'ordonnance d'un vétérinaire contenant le même médicament d'urgence (DMU).

Remarques

1. Les inspecteurs doivent tenir compte de la concentration des médicaments dans les aliments du bétail lorsqu'ils évaluent les procédures de séquençement. Ils peuvent ainsi s'assurer que le transfert des médicaments résiduels n'occasionne pas la présence de doses de traitement dans les aliments (p. ex. un aliment complet peut suivre de façon sécuritaire un aliment complet médicamenteux, mais ce même aliment complet ne devrait pas suivre un prémélange médicamenteux ou tout autre aliment médicamenteux affichant une concentration élevée d'un même médicament).
2. **Prêt à la mise en marché** est défini comme suit :
 - pour les aliments fabriqués dans des installations de fabrication d'aliments du bétail commerciales – Aliments étiquetés pour la consommation par des animaux de finition, des porcs en croissance, des poules pondeuses et des animaux en lactation produisant du lait pour la consommation humaine ou dont l'étiquette ne précise pas le stade de production (p. ex. ration pour porcs)
 - pour les aliments fabriqués dans des installations de fabrication d'aliments du bétail à la ferme – Aliments utilisés pour nourrir des animaux qui produisent des aliments pour la consommation humaine (viande, lait, œufs) en respectant le délai d'attente pour le médicament utilisé. Il faut faire preuve d'une attention particulière au moment de la mise à la réforme des truies ou de la sélection des porcs à barbecue, etc. pour s'assurer que les animaux qui ont consommé un aliment contenant un médicament assujetti à un délai d'attente sont nourris avant leur expédition d'aliments non médicamenteux pendant une période égale au délai d'attente applicable au médicament en question

Les aliments médicamenteux et le séquençage de production				
Médicament	Marque Commerciale (DIN)	Code de NSM	Approuvé Pour	Peut Être Suivi Par Des Aliments Pour
Amprolium	Prémélange Amprol (140503)	AMP	<ol style="list-style-type: none"> Poulets à griller et de remplacement, dindons (à l'exception des pondeuses en production) Veaux (à l'exception des sujets de remplacement) 	<ol style="list-style-type: none"> Dindons d'au plus 16 semaines Poulets à griller d'au plus 18 semaines Veaux (sauf ceux prêts à la mise en marché, sauf les sujets de remplacement)
Avilamycine	<ol style="list-style-type: none"> Surmax 100 Premix (DIN # 02421062) Surmax 200 Premix (DIN# 02436760) 	AVI	<ol style="list-style-type: none"> Poulets à griller Porcs (âgés de moins de 14 semaines) 	<ol style="list-style-type: none"> Poulets à griller Porcs (âgés de moins de 14 semaines)
Disalicylate de méthylène de bacitracine	<ol style="list-style-type: none"> Prémélange Médicamenteux BMD 110G (2206099) Prémélange Bacitracin MD (2408317) 	BACN-M	<ol style="list-style-type: none"> Poulets à griller Truies et cochettes gestantes et en lactation 	<ol style="list-style-type: none"> Poulets à griller et poules de remplacement (poules pondeuses pas en ponte et poules reproductrices pas en ponte) Dindons – oiseaux de chair jusqu'au poids du marché Porcs

Note de tableau 1 : Plus de souplesse due aux résultats du Projet du risque de transfert des médicaments résiduels.

Les aliments médicamenteux et le séquençage de production				
Médicament	Marque Commerciale (DIN)	Code de NSM	Approuvé Pour	Peut Être Suivi Par Des Aliments Pour
Bacitracine de zinc	<ol style="list-style-type: none"> Albac 110 Prémélange De Bacitracine De Zinc (2237196) Zinc Bacitracin 110 (824186) 	BACN-Z	<ol style="list-style-type: none"> Poussins et poulets à griller Porcs 	<ol style="list-style-type: none"> Poulets à griller et poules de remplacement (poules pondeuses pas en ponte et poules reproductrices pas en ponte) Dindons – oiseaux de chair Porcs
Bambermycines	Flavomycin 4 Prémélange Antibiotique (577235)	BAM	Poulets à griller et dindons (à l'exception des sujets de remplacement et des reproducteurs)	<ol style="list-style-type: none"> Poulets – oiseaux de chair jusqu'au poids du marché Dindons – oiseaux de chair d'au plus 12 semaines
Chlorhydrate de chlortétracycline	<ol style="list-style-type: none"> Prémélange Médicamenteux Granulaire Aureomycin 220G (2242693) Chlor 50 (641804) Chlor 100 (698210) Prémélange Deracin 22 % Granulaire (2407558) 	CTC	<ol style="list-style-type: none"> Dindons (sauf ceux prêts à la mise en marché) Porcs (sauf ceux prêts à la mise en marché) Bovins de boucherie et bovins laitiers non lactantes (sauf ceux prêts à la mise en marché) Agneaux (sauf ceux prêts à la mise en marché) 	<ol style="list-style-type: none"> Poulets (sauf ceux prêts à la mise en marché - viande) Dindons (sauf ceux prêts à la mise en marché) Agneaux (sauf ceux prêts à la mise en marché) Porcs (sauf ceux prêts à la mise en marché) Bovins de boucherie et bovins laitiers non lactantes (sauf ceux prêts à la mise en marché)

Note de tableau 1 : Plus de souplesse due aux résultats du Projet du risque de transfert des médicaments résiduels.

Les aliments médicamenteux et le séquençage de production				
Médicament	Marque Commerciale (DIN)	Code de NSM	Approuvé Pour	Peut Être Suivi Par Des Aliments Pour
Chlorhydrate de chlortétracycline, sulfaméthazine et pénicilline procaine	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aureo S-P 250 G Granulaire Prémélange Médicamenteux (2242661) 2. Auréomix 625 G Granulaire Prémélange Médicamenteux (2242706) 3. Chlor 250 Prémélange Médicamenteux (641979) 4. Super Chlor 250 Prémélange Médicamenteux (657220) 5. Super Chlorosol-250 Médicamenteux (2172658) 	CSP	Porcs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Porcs (aliments début porc (<20kg) avec un minimum de 7 jours de retrait de l'aliment avant l'abattage ou pour les fabricants d'aliments du bétail à la ferme seulement,) 2. Poulets Note de tableau 1 – viande (fabricants d'aliments du bétail à la ferme seulement, sauf ceux prêts à la mise en marché) 3. Dindons Note de tableau 1 – viande (fabricants d'aliments du bétail à la ferme seulement, sauf ceux prêts à la mise en marché)
Clopidol	Coyden 25 Prémélange Anticoccidien (656925)	CLO	Poulets à griller et poulets de remplacement (à l'exception des reproducteurs)	Poulets d'au plus 16 semaines

Note de tableau 1 : Plus de souplesse due aux résultats du Projet du risque de transfert des médicaments résiduels.

Les aliments médicamenteux et le séquençage de production				
Médicament	Marque Commerciale (DIN)	Code de NSM	Approuvé Pour	Peut Être Suivi Par Des Aliments Pour
Décoquinate	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prémélange à 6 % Deccox (867349) 2. Prémélange Deccox-M (2312379) 	DEC	<ol style="list-style-type: none"> 1. Poulets à griller 2. Bovins (à l'exception des vaches laitières en lactation produisant du lait pour l'alimentation humaine) 3. Agneaux (ne pas allaiter des brebis produisant du lait pour la nourriture) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Poulets – oiseaux de chair jusqu'au poids du marché 2. Bovins (à l'exception des vaches laitières en lactation produisant du lait pour l'alimentation humaine) 3. Mouton (Ne pas allaiter des brebis produisant du lait pour la nourriture)
Diclazuril	Prémélange Clinacox 0.5 % (2246048)	DEC	Poulets à griller et dindons en croissance	<ol style="list-style-type: none"> 1. Poulets - oiseaux de chair jusqu'au poids du marché. 2. Dindons en croissance (d'au plus 14 semaines).
Emamectin benzoate	Prémélange Slice 0.2 % (02328216)	EMA	Saumon atlantique (pas de reproducteurs)	Saumon atlantique (pas de reproducteurs)
Fenbendazole	Safe-Guard Prémélange 20 % (617598)	FEN	<ol style="list-style-type: none"> 1. Porcs 2. Bovins (sauf ceux prêts à la mise en marché) 3. Dindons (pas de reproducteurs, sauf ceux prêts à la mise en marché) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Porcs 2. Bovins (sauf ceux prêts à la mise en marché) 3. Dindons (pas de reproducteurs, sauf ceux prêts à la mise en marché)

Note de tableau 1 : Plus de souplesse due aux résultats du Projet du risque de transfert des médicaments résiduels.

Les aliments médicamenteux et le séquençage de production				
Médicament	Marque Commerciale (DIN)	Code de NSM	Approuvé Pour	Peut Être Suivi Par Des Aliments Pour
Florfenicol	<ol style="list-style-type: none"> Nuflor 4 % Premix (02339579) Prémélange médicamenteux Aquaflor 50 % (02231742) 	FLOR	<ol style="list-style-type: none"> Porcs (pas de reproducteurs, sauf ceux prêts à la mise en marché) Saumons (sauf ceux prêts à la mise en marché ou prêts à être libérés comme poissons d'élevage) 	<ol style="list-style-type: none"> Porcs (pas de reproducteurs, sauf ceux prêts à la mise en marché) Saumons (sauf ceux prêts à la mise en marché ou prêts à être libérés comme poissons d'élevage)
Halofuginone hydrobromide	Prémélange Stenorol (2031124)	HAL	Poulets – oiseaux de chair destinés à l'abattage (sauf ceux prêts à la mise en marché - viande)	Poulets – oiseaux de chair destinés à l'abattage (sauf ceux prêts à la mise en marché - viande)
Ivermectine	<ol style="list-style-type: none"> Ivomec Prémélange Pour Les Porcs (1913085) Ivomec 0,04 % Prémélange Pour Les Porcs (2225204) 	IVR	Porcs (sauf ceux prêts à la mise en marché)	Porcs (sauf ceux prêts à la mise en marché)
Lasalocide sodique	<ol style="list-style-type: none"> Prémélange De Lasalocide Sodique Avatec 20 (2321920) Prémélange De Lasalocide Sodique Bovatec 20 (2321939) 	LAS	<ol style="list-style-type: none"> Poulets à griller - jusqu'au poids du marché Dindons – oiseaux de chair jusqu'au poids du marché Bovins Agneaux 	<ol style="list-style-type: none"> Poulets – oiseaux de chair jusqu'au poids du marché Dindons – oiseaux de chair jusqu'au poids du marché Bovins Note de tableau 1 Moutons Note de tableau 1 Porcs Note de tableau 1 Pas les aliments contenant de la tiamuline

Note de tableau 1 : Plus de souplesse due aux résultats du Projet du risque de transfert des médicaments résiduels.

Les aliments médicamenteux et le séquençage de production				
Médicament	Marque Commerciale (DIN)	Code de NSM	Approuvé Pour	Peut Être Suivi Par Des Aliments Pour
Lubabégon	Prémélange de lubabégon Exerior (02482016)	LBGF	Bovins de boucherie (bouillons et génisses en parc d'engraissement)	Bovins de boucherie (bouillons et génisses en parc d'engraissement)
Lincomycine	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prémélange Lincomix 44 (813559) 2. Prémélange Lincomix 110 (813648) 3. Prémélange Lincomycine 44 (2085844) 4. Prémélange Lincomycine 110 (2089874) 5. Prémélange Lincomycine 44 G (2091097) 6. Prémélange Lincomycine 110 G (2089882) 	LINC	Porcs (sauf les porcs de reproduction)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Porcs Note de tableau 1 (sauf les porcs de reproduction) 2. Poulets- oiseaux de chair jusqu'au poids du marché 3. Dindons Note de tableau 1 – (à l'exception des reproducteurs)
Lincomycine et spectinomycine	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prémélange L-S 20(813907) 2. Prémélange Lincomycine-Spectinomycine A 4,4 % G (2209098) 	LISP	Porcs (sauf les porcs de reproduction, sauf ceux prêts à la mise en marché)	Porcs Note de tableau 1 (sauf les porcs de reproduction, sauf ceux prêts à la mise en marché)

Note de tableau 1 : Plus de souplesse due aux résultats du Projet du risque de transfert des médicaments résiduels.

Les aliments médicamenteux et le séquençage de production				
Médicament	Marque Commerciale (DIN)	Code de NSM	Approuvé Pour	Peut Être Suivi Par Des Aliments Pour
Maduramicine ammonium	Cygro Prémélange à 1 % (2243809)	MAD	<ol style="list-style-type: none"> Poulets à griller et dindons (auf ceux prêts à la mise en marché) Pas les aliments contenant de la tiamuline 	<ol style="list-style-type: none"> Poulets – oiseaux de chair destinés à l'abattage (sauf ceux prêts à la mise en marché) Dindons – oiseaux de chair destinés à l'abattage (sauf ceux prêts à la mise en marché) Pas les aliments contenant de la tiamuline
Acétate de mélangestrol	Prémélange MGA 100 (813826)	MGAFA	Génisses du parc d'engraissement	Bovins de boucherie (génisses seulement, 181 kg ou plus, sauf ceux prêts à la mise en marché)
Monensin sodique	<ol style="list-style-type: none"> Prémélange Coban (2231172) Prémélange Rumensin (2231173) Prémélange Monensin (2243232) 	MOS	<ol style="list-style-type: none"> Poulets à griller et dindons (sauf les oiseaux de reproduction ou remplacement) Bovins Moutons (ne pas aux brebis en lactation) Chèvres (ne pas aux chèvres en lactation) Pas les aliments contenant de la tiamuline 	<ol style="list-style-type: none"> Poulets – oiseaux de chair jusqu'au poids du marché Dindons destinés à l'abattage jusqu'au poids du marché Bovins Note de tableau 1 Porcs Note de tableau 1 Brebis, agneaux et béliers Note de tableau 1 Chèvres (ne pas aux chèvres en lactation) Pas les aliments contenant de la tiamuline

Note de tableau 1 : Plus de souplesse due aux résultats du Projet du risque de transfert des médicaments résiduels.

Les aliments médicamenteux et le séquençage de production				
Médicament	Marque Commerciale (DIN)	Code de NSM	Approuvé Pour	Peut Être Suivi Par Des Aliments Pour
Tartrate de morantel	Banminth II Prémélange à 20 % (327042)	MORF	1. Bovins 2. Porcs	1. Bovins (sauf ceux prêts à la mise en marché) 2. Porcs (sauf ceux prêts à la mise en marché)
Narasin	Prémélange Monteban 100 (2431696)	NAR	1. Poulets à griller 2. Porcs (sauf les porcs de reproduction ou remplacement) 3. Pas les aliments contenant de la tiamuline	1. Poulets – oiseaux de chair jusqu'au poids du marché Note de tableau 1 2. Porcs Note de tableau 1 3. Bovins de boucherie Note de tableau 1 4. Pas les aliments contenant de la tiamuline
Sulfate de néomycine et oxytétracycline dihydrate	Neo-Terramycin 50/50 (02325098)	NEOTC	Porcs (sauf les porcs de reproduction ou remplacement)	Porcs (sauf les porcs de reproduction ou remplacement)
Narasin et nicarbazine	Prémélange Maxiban (1902687)	NRNC	1. Poulets à griller (Ne pas administrer aux poules reproductrices en période active de reproduction) 2. Pas les aliments contenant de la tiamuline	1. Poulets - oiseaux de chair destinés à l'abattage 2. Pas les aliments contenant de la tiamuline
Nicarbazine	Nicarb Prémélange à 25 % (140546)	NIC	Poulet (à l'exception des pondeuses et des poules d'élevage en production)	1. Poulets d'au plus 18 semaines 2. Dindons Note de tableau 1 - oiseaux de chair

Note de tableau 1 : Plus de souplesse due aux résultats du Projet du risque de transfert des médicaments résiduels.

Les aliments médicamenteux et le séquençage de production				
Médicament	Marque Commerciale (DIN)	Code de NSM	Approuvé Pour	Peut Être Suivi Par Des Aliments Pour
Chlorhydrate d'oxytétracycline	Terramycin-Aqua (2421216)	OTC	Salmonidés (sauf ceux prêts à la mise en marché)	Salmonidés (sauf ceux prêts à la mise en marché)
Chlorhydrate d'oxytétracycline	<ol style="list-style-type: none"> 1. Terramycin-50 (2246806) 2. Terramycin-100 (2246807) 3. Terramycin-200 (2246808) 4. Oxysol 110 (780774) 5. Oxysol 220 (2223902) 6. Oxysol 440 (685224) 7. Oxytétracycline 50 Prémélange Granulaire (637513) 8. Oxytétracycline 100 Prémélange Granulaire (654787) 9. Oxytétracycline 200 Prémélange Granulaire (719315) 	OTC	<ol style="list-style-type: none"> 1. Dindons (sauf ceux prêts à la mise en marché) 2. Porcs (sauf ceux prêts à la mise en marché) 3. Bovins de boucherie (sauf ceux prêts à la mise en marché) 4. Veaux (sauf ceux prêts à la mise en marché) 5. Agneaux (sauf ceux prêts à la mise en marché) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Poulets (sauf ceux prêts à la mise en marché – viande) 2. Dindons (sauf ceux prêts à la mise en marché) 3. Agneaux (sauf ceux prêts à la mise en marché) 4. Porcs (sauf ceux prêts à la mise en marché) 5. Bovins (sauf ceux prêts à la mise en marché, à l'exception des vaches laitières)

Note de tableau 1 : Plus de souplesse due aux résultats du Projet du risque de transfert des médicaments résiduels.

Les aliments médicamenteux et le séquençage de production				
Médicament	Marque Commerciale (DIN)	Code de NSM	Approuvé Pour	Peut Être Suivi Par Des Aliments Pour
Pénicilline	Pénicilline G Procaine 110 (1989944)	PEN	Poulets à griller	<ol style="list-style-type: none"> 1. Poulets Note de tableau 1 – (à l'exception des pondeuses et des reproducteurs) 2. Porcs - (acceptable selon les versions précédentes du NSM 37) 3. Dindons - (à l'exception des reproducteurs)
Piperazine	Piperazine 52 (236667)	PID	<ol style="list-style-type: none"> 1. Poulets 2. Dindons 3. Porcs 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Dindons 2. Poulets 3. Porcs
Poloxalène	Bloat-Guard (1911643)	POX	Bovins	Bovins
Tartrate de pyrantel	Prémélange Pro-Banminth (491799)	PYRF	Porcs destinés à l'abattage (sauf ceux prêts à la mise en marché)	Porcs destinés à l'abattage (sauf ceux prêts à la mise en marché)

Note de tableau 1 : Plus de souplesse due aux résultats du Projet du risque de transfert des médicaments résiduels.

Les aliments médicamenteux et le séquençage de production				
Médicament	Marque Commerciale (DIN)	Code de NSM	Approuvé Pour	Peut Être Suivi Par Des Aliments Pour
Chlorhydrate de ractopamine	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prémélange Paylean 20 (2268973) 2. Engain 20 (2426447) 3. Prémélange Optaflexx 100 (2295091) 4. Actogain 100 (2426242) 	RAC	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les dindes lourdes de finition (sauf ceux destinés à la reproduction) 2. Porcs de finition \geq 70 kg (à l'exception des porcs de reproduction ou destinés à la reproduction) 3. Bovins (de plus de 400 kg, nourris en confinement, de 28 à 42 jours avant l'abattage, ne pas nourrir aux vaches laitières en lactation et aux veaux destinés à la production de viande de veau) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Porcs de finition \geq 70 kg (à l'exception des porcs de reproduction ou aux porcs destinés à la reproduction) 2. Les dindes lourdes de finition (mâles et femelles) pour les 14 jours avant l'abattage (sauf ceux destinés à la reproduction) 3. Bovins (de plus de 400 kg, nourris en confinement, de 28 à 42 jours avant l'abattage, ne pas nourrir aux vaches laitières en lactation et aux veaux destinés à la production de viande de veau)

Note de tableau 1 : Plus de souplesse due aux résultats du Projet du risque de transfert des médicaments résiduels.

Les aliments médicamenteux et le séquençage de production				
Médicament	Marque Commerciale (DIN)	Code de NSM	Approuvé Pour	Peut Être Suivi Par Des Aliments Pour
Chlorhydrate de robénidine	Robenz Prémélange Médicamenteux (2242975)	ROB	<ol style="list-style-type: none"> 1. Poulets à griller (sauf ceux prêts à la mise en marché) 2. Dindons (oiseaux de chair destinés à l'abattage de moins de 8 semaines) 3. Lapins sevrés en croissance (à l'exception des lapins reproducteurs, sauf ceux prêts à la mise en marché) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Poulets – oiseaux de chair destinés à l'abattage (sauf ceux prêts à la mise en marché – viande) 2. Dindons – oiseaux de chair destinés à l'abattage de moins de 8 semaines 3. Lapins sevrés en croissance (à l'exception des lapins reproducteurs, sauf ceux prêts à la mise en marché)

Note de tableau 1 : Plus de souplesse due aux résultats du Projet du risque de transfert des médicaments résiduels.

Les aliments médicamenteux et le séquençage de production				
Médicament	Marque Commerciale (DIN)	Code de NSM	Approuvé Pour	Peut Être Suivi Par Des Aliments Pour
Salinomycine sodique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Coxistac Prémélange à 6 % (884545) 2. Coxistac Prémélange à 12 % (2237631) 3. Posistac Prémélange à 6 % (603724) 4. Prémélange Médicamenteux Sacox 120 (2230508) 5. Prémélange Salinomycine 60 (2237431) 6. Prémélange Bio-cox 120 G Plus (2246692) 	SAL	<ol style="list-style-type: none"> 1. Poulets à griller (à l'exception des oiseaux de reproduction ou destinés à la reproduction) 2. Porcs (à l'exception des de reproduction) 3. Bovins de bouchier (à l'exception des animeaux de reproduction ou destinés à la reproduction, à l'exception des veaux <220 kg) 4. Lapins (sauf ceux prêts à la mise en marché) 5. Pas les aliments contenant de la tiamuline 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Porcs Note de tableau 1 (sauf les porcs de reproduction) 2. Lapins sevrés et en croissance - à l'exception mâles ou femelles destinés à la reproduction incluant les lapines en lactation et gestantes (sauf ceux prêts à la mise en marché) 3. Poulets – oiseaux de chair jusqu'au poids du marché 4. Bovins de bouchier (à l'exception des animeaux de reproduction ou destinés à la reproduction, à l'exception des veaux <220 kg) 5. Pas les aliments contenant de la tiamuline

Note de tableau 1 : Plus de souplesse due aux résultats du Projet du risque de transfert des médicaments résiduels.

Les aliments médicamenteux et le séquençage de production				
Médicament	Marque Commerciale (DIN)	Code de NSM	Approuvé Pour	Peut Être Suivi Par Des Aliments Pour
Semduramicine sodique	Aviax Prémélange Médicamenteux À 5 % (2229543)	SEMD	<ol style="list-style-type: none"> 1. Poulets à griller (à l'exception des oiseaux de reproduction ou destinés à la reproduction, sauf ceux prêts à la mise en marché) 2. Pas les aliments contenant de la tiamuline 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Poulets – oiseaux de chair destinés à l'abattage (sauf ceux prêts à la mise en marché – viande) 2. Pas les aliments contenant de la tiamuline
Sulfadiméthoxine et Ormétrime	Romet 30 Prémélange Médicamenté (2242954)	SMOR	Salmonids (sauf ceux prêts à la mise en marché ou pour être libéré comme poisson d'élevage, pas pour smolt)	Salmonids (sauf ceux prêts à la mise en marché ou pour être libéré comme poisson d'élevage, pas pour smolt)
Sulfadiazine et Triméthoprime	<ol style="list-style-type: none"> 1. Uniprim Poudre Orale (02241375) 2. Uniprim Granulé Oral (02320835) 3. Poudre Tribriessen 40 % (02146037) 	SZTM	<ol style="list-style-type: none"> 1. Chevaux (sauf ceux prêts à la mise en marché (viande)) 2. Saumons (sauf ceux prêts à la mise en marché ou prêts à être libérés comme poissons d'élevage, pas pour smolt) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Chevaux (sauf ceux prêts à la mise en marché (viande)) 2. Saumons (sauf ceux prêts à la mise en marché ou prêts à être libérés comme poissons d'élevage, pas pour smolt)

Note de tableau 1 : Plus de souplesse due aux résultats du Projet du risque de transfert des médicaments résiduels.

Les aliments médicamenteux et le séquençage de production				
Médicament	Marque Commerciale (DIN)	Code de NSM	Approuvé Pour	Peut Être Suivi Par Des Aliments Pour
Tiamuline	<ol style="list-style-type: none"> 1. Denagard Prémélange Médicamenteux (860735) 2. Prémélange Tiamuline 1,78 % (2242446) 3. Prémélange Denagard 10 % GF (2393301) 4. Prémélange Tiamuline HF 10 % (2444364) 	TIA	<ol style="list-style-type: none"> 1. Porcs (sauf ceux prêts à la mise en marché, à l'exception des cochettes et des truies au cours des 4 semaines qui suivent la saillie) 2. Ne pas utiliser d'aliments contenant des polyéthers ionophores (lasalocide, monensin, maduramicine, narasin, salinomycine, semduramicine) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Porcs (sauf ceux prêts à la mise en marché, à l'exception des cochettes et des truies au cours des 4 semaines qui suivent la saillie) 2. Ne pas utiliser d'aliments contenant des polyéthers ionophores (lasalocide, monensin, maduramicine, narasin, salinomycine, semduramicine)

Note de tableau 1 : Plus de souplesse due aux résultats du Projet du risque de transfert des médicaments résiduels.

Les aliments médicamenteux et le séquençage de production				
Médicament	Marque Commerciale (DIN)	Code de NSM	Approuvé Pour	Peut Être Suivi Par Des Aliments Pour
Tilmicosine	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prémélange Pulmotil (2240124) 2. Prémélange Tilmovet (2349507) 3. Tilmicosin 200 Premix (2461099) 	TIL	<ol style="list-style-type: none"> 1. Porcs (sauf ceux prêts à la mise en marché, à l'exception des verrats reproducteurs) 2. Bovins de boucherie en parc d'engraissement (sauf ceux prêts à la mise en marché, à l'exception des veaux préruminants, des sujets de remplacement et des reproducteurs) 3. Lapins (sauf ceux prêts à la mise en marché, à l'exception des animaux reproducteurs) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Porcs (sauf ceux prêts à la mise en marché, à l'exception des verrats reproducteurs) 2. Bovins de boucherie en parc d'engraissement (sauf ceux prêts à la mise en marché, à l'exception des veaux préruminants, des sujets de remplacement et des reproducteurs) 3. Lapins (sauf ceux prêts à la mise en marché, à l'exception des animaux reproducteurs)

Note de tableau 1 : Plus de souplesse due aux résultats du Projet du risque de transfert des médicaments résiduels.

Les aliments médicamenteux et le séquençage de production				
Médicament	Marque Commerciale (DIN)	Code de NSM	Approuvé Pour	Peut Être Suivi Par Des Aliments Pour
Phosphate de tylosine	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prémélange Tylan 10 (103624) 2. Prémélange Tylan 40 (474444) 3. Prémélange Tylan 100 (2242023) 4. Prémélange Tylosin 10 (713481) 5. Prémélange Tylosin 40 (800422) 6. Prémélange Pharmasin 100 (2397846) 	TYL	<ol style="list-style-type: none"> 1. Poulets à griller 2. Porcs 3. Bovins de boucherie (à l'exception des sujets de remplacement, des reproducteurs, ou des vaches en lactation) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Porcs 2. Bovins de boucherie (à l'exception des sujets de remplacement, des reproducteurs ou des vaches en lactation) 3. Poulets – Oiseaux de chair jusqu'au poids du marché
Tartrate de tylvalosine	Prémélange Aivlosin 17 % (2419491)	TYLV	Porcs (à l'exception de les porcs mâles ou femelles destinés à la reproduction incluant les truies en lactation et gestantes)	Porcs (à l'exception de les porcs mâles ou femelles destinés à la reproduction incluant les truies en lactation et gestantes)

Note de tableau 1 : Plus de souplesse due aux résultats du Projet du risque de transfert des médicaments résiduels.

Les aliments médicamenteux et le séquençage de production				
Médicament	Marque Commerciale (DIN)	Code de NSM	Approuvé Pour	Peut Être Suivi Par Des Aliments Pour
Virginiamycine	<ol style="list-style-type: none"> 1. Stafac 22 (1908359) 2. Stafac 44 (1908367) 3. Stafac 500 (1908340) 4. Prémélange Virginiamycine 44 (2215691) 5. Vmax 44 (02484323) 6. Vmax 500 (0248331) 	VMY	<ol style="list-style-type: none"> 1. Poulets à griller (à l'exception des sujets de remplacement et des reproducteurs) 2. Porcs 3. Bovins de boucherie (en parc d'engraissement) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Porcs 2. Poulets (oiseaux de chair jusqu'au poids du marché) 3. Bovins de boucherie (ne pas aux veaux, les l'exception des sujets de remplacement, des reproducteurs ou des vaches en lactation)
Chlorhydrate de zilpaterol	Prémélange Zilmax (2324121)	ZIL	Bovins de boucherie de plus de 450 kg (fabricants d'aliments du bétail à la ferme seulement, sauf ceux prêts à la mise en marché, à l'exception des veaux élevés pour leur chair, à l'exception des reproducteurs)	Bovins de boucherie de plus de 450 kg (fabricants d'aliments du bétail à la ferme seulement, sauf ceux prêts à la mise en marché, à l'exception des veaux élevés pour leur chair, à l'exception des reproducteurs)
Zoalène	Prémélange Médicamenteux Zoamix (656917)	ZOAF	<ol style="list-style-type: none"> 1. Poulets d'au plus 14 semaines 2. Dindons d'au plus 7 semaines 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Poulets d'au plus 14 semaines 2. Dindons d'au plus 7 semaines

Note de tableau 1 : Plus de souplesse due aux résultats du Projet du risque de transfert des médicaments résiduels.